

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2021

## MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

### Collège des Résidents :

Monsieur COLLINEAU, Président du Conseil de la Vie Sociale.

Madame GUILLOU, Représentante des Résidents.

### Collège des Familles :

Madame DULONG Marie-Claire, Vice-Présidente.

### Membres Qualifiés :

Monsieur BOISSAYE, Représentant des Familles.

### Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame MENAA.

### Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

## MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Monsieur MELAMED, Informaticien-Qualiticien ; Madame ROUSSEAU, Animatrice ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame NEMOR, Psychologue.

## MEMBRES EXCUSÉS :

Madame OLIVIER, Représentante Légale.

Madame DIMIER Jeanne, Membre Qualifié, Représentante des Résidents.

Madame ESTAGER Jeannette, Membre Qualifié, Représentante des Résidents.

Madame NEVEUX Véronique, Représentante des Familles.

Monsieur FANDO, Conseiller Municipal.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame DESMARES, Assistante de Direction.

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2021
- 2) Questions des membres du Conseil de la Vie Sociale
- 3) Plan Bleu – COVID-19 : Plan de Continuité d'Activité de la Résidence DEBROU :
  - Situation au mardi 14 décembre 2021
  - Campagne de vaccination contre la COVID-19 : 3ème dose de rappel pour les résidents : point de situation
  - Vaccination du personnel contre la COVID-19 : 3ème dose de rappel : point de situation
- 4) Bilan de la campagne de vaccination antigrippale 2021
- 5) Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025
- 6) Décision Modificative EPRD 2021 n°1
- 7) Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants, des Familles et du Personnel de la Résidence DEBROU :
  - Subvention de 13 424,48 euros suite à l'appel à projet pour le soutien à l'innovation et à la modernisation des prises en charge en établissements sociaux et médico-sociaux.
- 8) Organigramme réactualisé – Novembre 2021

- 9) **Approche non médicamenteuse au sein de la Résidence DEBROU :**
  - Présentation du planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.
- 10) **Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie - Ergothérapie**
- 11) **Le Référent institutionnel : Liste réactualisée au 30 novembre 2021**
- 12) **Présentation des menus de fêtes**

La séance est ouverte à 14H35.

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités du Conseil de la Vie Sociale et est très heureux de voir une assemblée pleine de résidents, familles et proches. Monsieur Le Président cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur est heureux d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale que le seuil de l'immunité collective des habitants de la Résidence DEBROU étant atteint depuis plusieurs semaines, la séance de ce jour se réunit en présentiel, sous réserve de la présentation d'un pass sanitaire valide et du respect strict des mesures barrières.

Pour les familles et proches n'ayant pas pu faire le déplacement, Monsieur Le Directeur précise que la séance est également accessible depuis internet, via le lien Zoom transmis par courriel à l'ensemble des familles et proches.

Monsieur Le Directeur accueille avec plaisir les habitants, les familles et proches présents au sein du public de ce Conseil de la Vie Sociale et les remercie pour leur présence.

Monsieur Le Président cède la parole à Madame La Vice-Présidente.

Madame La Vice-Présidente remercie vivement les familles et proches présents aujourd'hui au sein de ce Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente rappelle ce qu'est le Conseil de la Vie Sociale et informe que les procès-verbaux des séances précédentes sont publiés sur le site internet de la Résidence DEBROU.



## **1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021**

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021.

**En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **2- QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

Madame La Vice-Présidente informe qu'« en raison des réunions des familles et des résidents par unité de vie qui se sont déroulées juste avant ce Conseil, il n'y a pas eu de rencontre des familles en novembre. Cependant, lors de ces réunions, des questions ont émergé et nous allons les reprendre. »

« Au nom des familles et des résidents, nous remercions Monsieur le Directeur de l'organisation de ces rencontres qui permettent au plus grand nombre de s'informer et de rencontrer l'équipe qui prend soin au quotidien de leur proche. »

« Nous revenons sur les informations apportées :

1 – « Lors de ces rencontres nous avons pu avoir des informations sur le Résabus : depuis l'arrêt de la navette C1, la Résidence n'était plus desservie. Elle est remplacée par un service à la demande qui achemine depuis l'arrêt Fil Bleu « Hôtel-de-ville Joué » et retour sur demande téléphonique. Vous trouverez des dépliants à l'accueil pour utiliser ce nouveau service.

Nous vous rappelons qu'en cas de handicap avéré (>ou= 80%) le service Fil Blanc est à votre disposition et vient vous chercher à domicile dans l'espace métropole. »

**Monsieur Le Directeur est satisfait d'avoir entendu que certaines familles utilisent le service de transport Résabus. Pour de plus amples informations, il invite les personnes intéressées à se procurer une plaquette d'information à l'accueil de la Résidence ou à prendre contact directement avec Fil Bleu.**

2- « Le distributeur de boissons a été retiré par le prestataire car il n'était pas rentable financièrement. Compte tenu de vos recherches pour pallier ce manque, pouvez-vous nous faire le point de la solution envisagée ? »

**Monsieur Le Directeur propose aux représentants du Conseil de la Vie Sociale de mettre à disposition des familles et des proches au sein de l'espace vie sociale et animation une bouilloire afin de pouvoir préparer thé, café, ..., dès lors que les conditions sanitaires le permettront.**

Les représentants du Conseil de la Vie Sociale remercient Monsieur Le Directeur et expriment leur satisfaction.

Madame La Vice-Présidente demande aussi la possibilité de disposer d'une fontaine à eau ?

**Monsieur Le Directeur est favorable, dès lors que les conditions sanitaires le permettront également.**

3- « À la demande de familles ? peut-on envisager de revoir la signalétique dans les unités protégées : emplacement plus visible, pictogramme adapté aux résidents de ces unités, personnalisation de l'abord du logement (porte, niche à l'entrée pour tous) ? »

**Monsieur Le Directeur prend acte de la remarque. Il informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la réalisation au cours de l'année 2022 d'une présentation de la Résidence DEBROU sous le format vidéo « visite virtuelle ». Cette vidéo sera accessible notamment depuis le site internet [www.debrou.fr](http://www.debrou.fr).**

4 - « La pharmacie de Saint-Pierre-des-Corps assure l'approvisionnement des médicaments. La Cnam et votre mutuelle sont sollicitées directement mais il peut rester un reste à votre charge car tous les médicaments ne sont pas pris en charge complètement. C'est pourquoi vous recevez une facture de la pharmacie qu'il est impératif de régler.

La vérification de la vue et la fourniture de lunettes sont désormais assurées par Les opticiens mobiles qui se déplacent au chevet de nos résidents ».

**Monsieur Le Directeur remercie le Conseil de la Vie Sociale pour ces rappels et confirme aux familles et proches présents que les factures émanant de la pharmacie doivent être réglées au pharmacien directement.**

5 – « Point sur la facturation aux familles : Suite au changement de responsable des finances de la Résidence, un certain retard est survenu. Actuellement, le Trésor Public doit les envoyer dès que possible ».

Les familles et proches présents dans l'assemblée confirment avoir reçu les derniers titres de

recettes pour les mois de septembre et octobre 2021.

Monsieur Le Directeur est satisfait d'apprendre cette information et rappelle qu'il s'agit là de perturbations organisationnelles exceptionnelles survenues au sein du service finances de la Résidence DEBROU depuis la fin du mois de septembre 2021, ayant notamment entraîné un retard de facturation des frais de séjour pour les mois de septembre et octobre 2021.

À ce titre, Monsieur Le Directeur présente à nouveau toutes ses excuses pour les difficultés engendrées à tous niveaux.

6 – « La distribution du journal n'est pas assurée régulièrement le week-end. Peut-on intervenir sur ce dysfonctionnement ? »

Monsieur Le Directeur rapporte être informé de cet évènement indésirable survenu à plusieurs reprises et informe que les cadres de santé paramédicaux ont procédé à différents rappels à l'attention des personnels.

7 – « Suite à notre dernier Conseil, avez-vous trouvé une solution à la portabilité des téléphones : bornes relais par exemple ? »

Monsieur Le Directeur indique qu'une étude est actuellement en cours à ce sujet.

Monsieur Le Directeur informe que cette question fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil de la Vie Sociale en avril 2022.

« Nous remercions l'ensemble du personnel pour leur accompagnement de nos résidents en toute circonstance, et nous souhaitons à tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année ».

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur BOISSAYE qui souhaite faire partager aux membres du Conseil de la Vie Sociale, à Monsieur Le Directeur ainsi qu'à l'ensemble des personnes présentes un vœu qui se formule en trois points : un constat, un credo, et une proposition.

➤ 1- Le constat :

Monsieur BOISSAYE rapporte que depuis qu'il est membre du CVS, il a assisté à plusieurs réunions d'accueil des familles de nouveaux entrants, ainsi qu'à des réunions d'information/formation des familles dont les proches en unité protégée souffraient de la maladie d'Alzheimer (ou apparentées).

Il a constaté, ressortant de leurs témoignages, une grande détresse, soulignant un manque cruel d'information, de formation, allant jusqu'au déni, s'ajoutant à l'épuisement, et aggravée plus tard par la culpabilité lors de la décision de placement, et même encore souvent depuis le placement. Au total : une grande souffrance, et ce, pendant des années...

➤ 2- Le credo :

Monsieur BOISSAYE rapporte qu'un projet d'initiative locale, voulu et réalisé par des volontaires, a toutes les chances d'aboutir, et ensuite d'essaimer en servant d'exemple au niveau régional, puis national, au contraire d'une directive nationale venant « d'en haut », qui sera appliquée avec plus ou moins de succès, voire pas du tout, si elle ne correspond pas aux spécificités locales.

Monsieur BOISSAYE prend l'exemple de deux expériences personnelles : Monsieur BOISSAYE informe avoir été un des premiers à faire des réseaux de soins en FRANCE, à la fin des années 90, impliquant tous les acteurs autour du malade : l'un dans la maladie

d'Alzheimer à Montpellier, où le CHU avait pris l'initiative de créer 1/2 journée de répit par semaine pour les aidants, en accueillant leur proche malade. Cela fut repris dans le Plan national anti-Alzheimer 2000-2004 et très vite appliqué dans beaucoup d'hôpitaux, et 20 ans après, il y a aujourd'hui une multitude de possibilités pour ces moments de répit des aidants.

L'autre dans le diabète, à Narbonne, où la Municipalité, très intéressée par le réseau, a fondé une « Maison du diabète » permettant aux malades et à leurs familles d'avoir toutes les informations utiles. Là encore, l'idée a fait son chemin au plan national, y compris pour d'autres maladies.

➤ 3- Le vœu :

Monsieur BOISSAYE souhaiterait que dès lors que le diagnostic de maladie d'Alzheimer (ou apparentée) est posé, que la famille puisse avoir un accès à de l'information/formation sur la maladie, la conduite à tenir, les comportements, ... etc., et ce, dans la durée, ce qui, en plus, préparerait beaucoup mieux à l'entrée en établissement. Monsieur BOISSAYE ajoute que les médecins-traitants n'ont pas le temps de répondre à ce besoin criant.

➤ 4- La proposition de Monsieur BOISSAYE : que cela se fasse d'abord à Joué-Lès-Tours, au sein de la Résidence DEBROU, car elle est en pointe dans beaucoup de domaines, et est qualifiée dans le CPOM « d'EHPAD-RESSOURCES » : elle a des compétences, des locaux, la taille... et avec l'aide de la Municipalité, bien sûr.

➤ Les résultats attendus : l'exemplarité, d'où notoriété locale, puis essaimage probable au niveau départemental (Conseil Départemental), puis régional (ARS), voire national... La Résidence DEBROU serait établissement-pilote, et Joué-Lès-Tours ville-pilote ! Monsieur BOISSAYE termine ses propos en soulignant que si le Conseil d'Administration et la Municipalité sont intéressés par l'idée, cela deviendra un projet, à bâtir bien sûr.

Monsieur Le Directeur remercie sincèrement Monsieur BOISSAYE pour son intervention et confirme qu'au sein du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 de la Résidence DEBROU, il lui est confié l'objectif pour la Résidence DEBROU de créer et d'expérimenter un véritable service « EHPAD-RESSOURCES » en lien et en coordination avec les services existants (Ville de Joué-Lès-Tours : CCAS, ...).

### 3- PLAN BLEU-COVID-19 : PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

➤ Situation au mardi 14 décembre 2021.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'un Aide-Soignant qui travaille au sein de l'Unité de vie « Les Œillets » - 2ème étage du Bâtiment A – a été déclaré positif à la COVID-19 le lundi 6 décembre 2021.

L'agent positif à la COVID-19 revenait d'une période de congés de 8 jours et n'avait travaillé que le lundi 6 décembre 2021 au matin. L'agent a toujours porté le masque durant son service et respecté les mesures barrières en vigueur. En outre, il apparaît que l'agent n'a pas été contaminé au sein de l'établissement.

Pour autant, et face à cette situation, une campagne de dépistage auprès de l'ensemble

des résidents et du personnel de l'unité de vie « Les Œillets » au A2 a été déclenchée par Monsieur Le Directeur.

Cette campagne de dépistage a eu lieu le jeudi 9 décembre 2021.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'ensemble des tests RT-PCR pratiqués sont négatifs, tant pour les résidents que pour le personnel. Ainsi à ce jour, mardi 14 décembre 2021, et à cette heure, il n'existe pas, au sein de la Résidence DEBROU, de foyer de contamination à la COVID-19.

En conséquence, Monsieur Le Directeur informe que toutes les mesures mises en place par la note d'information n°2021-086, et notamment, pour ce qui concerne les familles et les proches rendant visite aux habitants de l'unité de vie « Les Œillets » : autorisation, à nouveau, de retirer le masque chirurgical dans le logement de son proche et au niveau des jardins. Il est également à nouveau possible de partager un repas avec son proche au sein d'un salon convivial à disposition.

En revanche, dans un souci de vigilance collective, il est demandé à tous de respecter les mesures barrières toujours en vigueur au sein de la Résidence DEBROU.

À ce jour, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'au sein de l'unité de vie « Les Œillets », 100 % des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 85.71 % des résidents éligibles à la 3ème dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin, deux habitants refusent catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19. 100% des agents de la Résidence DEBROU présente un schéma vaccinal complet.

- Campagne de vaccination contre la COVID-19 : 3ème dose de rappel pour les résidents : point de situation :  
Pour ce qui concerne la campagne de vaccination des habitants contre la COVID-19 et plus particulièrement la dose de rappel, le Docteur SCHMITT informe que sur les 196 résidents pouvant prétendre à la 3ème dose à ce jour, 190 ont d'ores-et-déjà reçu cette 3ème dose. Huit résidents refusent, à ce jour, la vaccination contre la COVID-19.
- Vaccination du personnel contre la COVID-19 : 3ème dose de rappel : point de situation  
Monsieur Le Directeur a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale que 100% du personnel de la Résidence DEBROU est vacciné contre la COVID-19.  
S'agissant du rappel vaccinal dit « 3ème dose », Monsieur Le Directeur informe avoir transmis un courrier à l'attention de l'ensemble du personnel, joint au bulletin de paie du mois de novembre 2021.  
Afin de connaître la réalité du taux de vaccination du personnel par cette dose de rappel, Monsieur Le Directeur indique qu'une réponse à ce courrier est à lui retourner au plus tard pour le 31 décembre 2021.  
À ce jour, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que 50% du personnel a répondu à ce courrier.

#### 4- BILAN DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que, comme chaque année, la Résidence DEBROU organise la vaccination antigrippale des résidents et des personnels volontaires.

La vaccination antigrippale des résidents a été organisée conjointement à la vaccination Covid-19, à partir de début novembre 2021. Seuls deux refus ont été prononcés quant à cette vaccination.

Pour ce qui concerne la vaccination antigrippale du personnel, 36 agents volontaires ont été vaccinés au sein de la Résidence DEBROU par l'équipe infirmière.

## 5- CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2025

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle ce qu'est un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles prévoit l'obligation réglementaire de signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les établissements et services mentionnés au 6° du même I lorsqu'ils relèvent de la compétence exclusive du Directeur général de l'Agence régionale de santé ou conjointe avec le Président du Conseil Départemental.

Le CPOM, support du dialogue entre les parties signataires, doit permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers en introduisant une logique décloisonnée d'activités multiples et complémentaires, de parcours et de partenariats renforcés, qui sont les conditions de l'amélioration de la qualité de la prise en charge et d'un accès à la santé et à l'autonomie facilité.

Monsieur Le Directeur évoque la visite conjointe de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire qui s'est déroulée en deux temps les vendredi 15 et lundi 18 octobre 2021.

Cette visite a permis dans un premier temps de présenter les actions déployées au quotidien par la Résidence DEBROU dans le cadre de la prise en soins personnalisée des résidents, l'accompagnement des familles et des proches et l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels.

Cette visite a permis dans un second temps d'acter les objectifs posés par la Résidence DEBROU et la politique menée au sein de l'établissement, et notamment :

- La création de 0,3 ETP de psychologue supplémentaire,
  - La création d'un poste infirmier supplémentaire la nuit.
- À ce titre, Monsieur le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que depuis le lundi 27 septembre 2021 un poste d'infirmier de nuit supplémentaire a été créé, permettant de facto de libérer les infirmiers de jour des astreintes de nuit.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de la Résidence DEBROU est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2021.

Monsieur Le Directeur présente les différents axes du CPOM 2021-2025 de la Résidence DEBROU :

- **Axe 1** : Expression et participation individuelle et collective des résidents.
- **Axe 2** : Déclinaison des plans et schémas d'organisation en santé sur les territoires

et appréciation de l'activité des structures des CPOM ; transformation des établissements ; regroupement d'établissements ; renforcement de l'efficacité de gestion ; opérations de mutualisation de certaines fonctions, démarches de coopérations ; développement de la performance en matière de gestion de l'immobilier ou des achats.

- **Axe 3** : Participation à des démarches relatives à la structuration des parcours de prise en charge des personnes ; développement de nouvelles prestations ; partenariats avec des établissements et centres de santé, y compris ceux proposant des prestations d'hospitalisation à domicile, des établissements et services sociaux et médico-sociaux, des professionnels de santé et de l'accompagnement social.

- **Axe 4** : Développement de la qualité de la prise en charge des résidents ; démarches favorisant la bientraitance et déploiement de dispositifs de signalements précoces en cas de situation de maltraitance ; accompagnement de la fin de vie dans le respect de la dignité et des droits des personnes et accès aux soins palliatifs des personnes.

- **Axe 5** : Ressources humaines ; accompagnement de l'évolution des compétences professionnelles des personnels et appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ; amélioration des conditions d'emploi et de travail.

- **Axe 6** : Objectifs spécifiques et projets innovants (optionnel).

Au sein de cet axe 6, Monsieur Le Directeur ajoute que l'objectif pour la Résidence DEBROU est de créer et d'expérimenter un véritable service « EHPAD-RESSOURCES » en lien et en coordination avec les services existants (Ville de Joué-Lès-Tours : CCAS, ...).

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le CPOM 2021- 2025 de la Résidence DEBROU sera mis en ligne sur le site internet [www.debrou.fr](http://www.debrou.fr) dès sa signature.

## 6- DÉCISION MODIFICATIVE EPRD 2021 N°1

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la Décision Modificative EPRD 2021 N°1.

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative EPRD n°1 au titre de l'année 2021.

En l'absence de remarque, la décision modificative EPRD n°1 au titre de l'année 2021 est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de la Vie Sociale.

## 7- AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS, DES FAMILLES ET DU PERSONNEL DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

- Subvention de 13 424,48 euros suite à l'appel à projet du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour le soutien à l'innovation et à la modernisation des prises en charge en établissements sociaux et médico-sociaux.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'objectif est de développer davantage la e-communication au sein de la Résidence DEBROU et ainsi maintenir un lien social de haute qualité. Cela se traduira notamment par l'acquisition d'un grand écran interactif et d'équipements informatiques.

#### 8- ORGANIGRAMME RÉACTUALISÉ – NOVEMBRE 2021

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'organigramme de la Résidence DEBROU actualisé au 16 novembre 2021.

Monsieur Le Directeur a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale du recrutement de Madame DEIBER Alexandrine au poste de responsable des finances en remplacement de Madame LE JEUNE Laëtitia et du recrutement de Madame MAVREL Esméralda au poste de responsable des admissions en remplacement de Madame OLIVIER Noëlie.

#### 9- APPROCHE NON MÉDICAMENTEUSE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente le planning des intervenants paramédicaux au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU, actualisé à la date du 1er décembre 2021.

Monsieur Le Directeur informe que ce planning permet de rendre compte de l'accompagnement dont bénéficient les résidents auprès des familles et du personnel.

#### 10- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Madame ROUSSEAU pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale - animation.

Madame ROUSSEAU informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le programme des animations est affiché au sein des salles de restaurant de chaque unité – à l'accueil de la Résidence et publié chaque mois sur le site internet [www.debrou.fr](http://www.debrou.fr)

Madame ROUSSEAU informe qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning définit et qu'il est possible pour tout résident de participer à une activité organisée au sein d'une autre unité que celle dans laquelle il habite.

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Madame NEMOR pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie.

Madame NEMOR rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation des familles et des proches sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés et les troubles du comportement animés par le service de psychologie. Madame NEMOR précise qu'à compter de janvier 2022, un groupe de 12 personnes sera animé une fois par mois par les psychologues de la Résidence DEBROU.

Les dates de ces demi-journées de formation des familles et des proches pour l'année 2022 seront communiquées par courriel à l'ensemble des familles.

Madame NEMOR informe également que la Résidence DEBROU réalise une enquête de satisfaction à l'attention des familles et des proches des résidents. Celle-ci est actuellement en cours de finalisation. Les familles et proches seront informées de cette démarche par note d'information, adressée par courriel début 2022. Madame NEMOR précise que cette année, il sera également possible de renseigner ce questionnaire directement en ligne. Les résultats de cette enquête seront transmis par courriel à l'ensemble des familles et proches et feront l'objet d'une présentation lors de prochaines instances.

**Madame La Vice-Présidente cède la parole à Madame HUAULT pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.**

Mme HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la mise en application, au sein de la Résidence DEBROU, des principes de la Loi *Égalim* :

- L'introduction du pain biologique depuis le 01 janvier 2021,
- L'intégration de viande fraîche labellisée au sein du circuit d'approvisionnement de la Résidence DEBROU,
- L'intégration de menus à base de protéines végétales, au rythme de deux fois par semaine,
- L'objectif de réduction du gaspillage alimentaire et du tri des biodéchets en vue de leur valorisation.

Madame HUAULT informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale que les fêtes de fin d'année seront mises à l'honneur au travers des différents menus qui seront proposés aux habitants de la Résidence DEBROU.

**Madame La Vice-Présidente cède la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service Ergothérapie.**

Dans le cadre de la continuité de l'Amélioration de la Qualité de Vie des Résidents, des Familles et du Personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning définit afin de proposer des activités de prévention des chutes à l'attention des habitants de la Résidence DEBROU.

Dans le cadre de la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques du personnel de la Résidence DEBROU, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de l'attribution de rails supplémentaires au plafond de certains logements.

**Madame La Vice-Présidente et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires.**

## **11- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL : LISTE RÉACTUALISÉE AU 30 NOVEMBRE 2021**

**Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.**

La liste des référents institutionnels actualisée au 30 novembre 2021 a été communiquée aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

**Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rôle et les missions du référent institutionnel au sein de la Résidence DEBROU.**

**Monsieur Le Directeur informe que la liste des référents institutionnels est actualisée en tant que**

de besoin, transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale lors de chaque séance et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la réalisation d'un film présentant le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU au cours du premier semestre 2022.

Monsieur Le Directeur informe que des habitants, des familles et proches ainsi que des membres du personnel seront sollicités en ce sens.

## 12- PRÉSENTATION DES MENUS DE FÊTES

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les menus de fêtes.

Madame ROUSSEAU, informe les membres du Conseil de la Vie Sociale ainsi que les personnes présentes qu'un repas de Noël est organisé demain, le mercredi 15 décembre 2021 à 12h00, accompagné d'animations musicales au sein de chaque restaurant.

Le Conseil de la Vie Sociale remercie le service vie sociale et animation pour toutes les décorations de Noël qui apportent joie de vivre à l'ensemble des habitants pour cette période de fêtes.

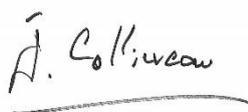
Avant de clore la séance, Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la fourniture et l'acheminement d'électricité pour le compte de la Résidence DEBROU est assurée jusqu'au 31 décembre 2021 par la société EIFFAGE ÉNERGIE, dans la cadre d'un contrat.

Suite à l'appel à projet « Fourniture et acheminement d'électricité pour le compte de la Résidence DEBROU », Monsieur Le Directeur informe que la société ENGIE a été retenue et assurera donc la fourniture et l'acheminement d'électricité à compter du 01 janvier 2022.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur Le Président et Madame La Vice-Présidente remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale présents ainsi que les familles et proches y ayant assistés, en présentiel ainsi qu'en distanciel, et clôturent la séance à 17H15.

Le Président  
du Conseil de la Vie Sociale



Jacques COLLINEAU

La Vice-Présidente  
du Conseil de la Vie Sociale



M-C. DULONG

Fait à Joué-lès-Tours le 14 décembre 2021